



Prévoyance en danger : Nous avons malheureusement raison !



Le 5 mars 2024, dans un premier communiqué commun, le SYNEP CFE-CGC et le SNFOEP vous alertaient sur les dangers qui planaient sur le régime de prévoyance des enseignants agents publics dans les établissements privés sous-contrat.

La CFDT et la CFTC se sont précipité pour dire que nous avons tort, qu'il n'y avait aucun danger, alors que la même CFDT essayait, dès le 27 février 2024, de faire passer au Conseil Supérieur de la Fonction Publique un vœu qui consistait à nous intégrer dans le système que la Fonction Publique souhaitait mettre en place.

Nos deux organisations syndicales, très fortes dans la Fonction Publique, ont pu mettre la CFDT en échec avec le soutien de la CGT, de la FSU, de Solidaires et de l'UNSA. Rappelons que le régime de prévoyance souhaité par la CFDT aurait un coût supérieur à celui que les enseignants payent actuellement pour des prestations moindres.

Nous écrivions aussi à l'époque : « *Qui serait le grand gagnant d'un tel accord ? : à coup sûr, les établissements privés sous-contrat qui n'auraient plus à s'acquitter de cette prise en charge !* »

La CFTC n'était pas en reste : on criait au loup pour rien, le ministère les avait rassurés. Mais le Ministère n'est pour rien dans cet accord prévoyance qui régit le privé.

Le SYNEP CFE-CGC et le SNFOEP avaient raison, puisqu'en plein mois de juillet 2024, les instances patronales signataires ont dénoncé l'accord. Sans accord de substitution d'ici décembre 2025, les enseignants agents publics des établissements privés sous-contrat n'auront plus de couverture prévoyance, seuls les dossiers en cours perdureront.

Aujourd'hui la CFTC s'émeut de la situation et reprend nos arguments.... Aurions-nous eu raison ?

Il n'est pas trop tard, mais il faut travailler en intersyndicale la plus large possible, c'est la force seule et l'unité qui pourra faire plier le collègue employeur et faire reculer la CFDT qui soutient la prévoyance des fonctionnaires, bien que moins disante pour les enseignants agents publics des établissements privés sous-contrat. Par ailleurs, que vont devenir les réserves accumulées grâce aux cotisations des enseignants agents publics ?

**Le SYNEP CFE-CGC et le SNFOEP exigent
la négociation d'un accord de substitution du contrat prévoyance sur les bases de 2012
et incluant le complément de salaire dès le passage à 90% en arrêt maladie !**

Communiqué du 11 juillet 2025